

REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie d'ILLATS

GIRONDE

COMMUNE D'ILLATS

Institution du Droit de Prémption Urbain

Par délibération en date du 21 novembre 2012, le Conseil Municipal a institué un droit de Prémption Urbain sur l'ensemble de la zone Urbaine de Centralité (UC) du Plan Local d'Urbanisme(PLU) de la commune d'ILLATS.

Cette délibération (ainsi que le plan annexé) peuvent être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.